



# REPUBLIQUE DE GUINEE

\*\*\*\*\*

**TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE**

\*\*\*\*\*

**DECLARATION DE MADAME LA MINISTRE DE L’ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION FEMININE ET DE L’ENFANCE A L’OCCASION DE LA PRESENTATION DES 7<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> RAPPORTS PERIODIQUES COMBINES SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CEDEF DEVANT LE COMITE DES EXPERTS.**

**Madame la Présidente du Comité pour l'élimination de la Discrimination à l'égard des femmes,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,**

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole au nom de mon Gouvernement et de la délégation qui m'accompagne, pour présenter les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Rapports périodiques combinés relatifs à la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Ces rapports constituent la suite logique des observations et recommandations formulées lors de la présentation des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Rapports combinés en 2007.

Je voudrais d'entrée souligner que les autorités guinéennes apprécient hautement la tenue de la 59<sup>ème</sup> Session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui constitue, sans nul doute, l'expression de la volonté de la Communauté Internationale de mieux assurer la promotion et la protection des droits des femmes.

Permettez-moi au nom du Peuple de Guinée et de son Président le **Professeur Alpha Condé**, de vous adresser à vous personnellement, Madame la Présidente, ainsi qu'aux autres membres du comité, les chaleureuses félicitations de ma délégation, pour la manière très sage avec laquelle vous dirigez les travaux du Comité, depuis votre élection. La participation de ma délégation à la présente session est le témoignage de l'importance que le gouvernement accorde aux questions des droits des femmes.

Je voudrais souligner qu'en application des directives déclinées par le comité, l'élaboration du rapport de la République de Guinée a suivi la méthodologie qui privilégie l'approche consultative et participative.

Un Pool d'experts nationaux chargé de la rédaction desdits rapports a été constitué et qui a, au cours d'un atelier de validation, travaillé en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) de défense des droits des femmes.

**Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,**

La problématique des droits des femmes a toujours été et demeure au centre des préoccupations des différents régimes constitutionnels, qui se sont succédés en République de Guinée.

Chacune de ces constitutions, énonçait l'attachement de la Guinée à la charte des Nations Unies, à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et aux autres instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, en général, et aux droits sexospécifiques, en particulier.

Les droits fondamentaux proclamés dans ces constitutions, ont débouché sur l'élaboration de textes législatif et réglementaire, destinés à les protéger et à sanctionner leurs violations.

Cependant, force est de constater que, l'absence d'une volonté politique de mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et de la législation nationale relatif aux droits humains, avait entraîné des violations graves et massives des droits de l'homme. L'instabilité politique et administrative, l'insécurité et les violations des droits humains avaient désorganisé l'Etat et livré le pays au chaos et à la désolation.

L'organisation des consultations électorales libres et transparentes en Décembre 2010, ayant consacré l'élection du **Professeur Alpha Condé** à la Magistrature Suprême de la République, ainsi que la tenue des élections législatives le 28 Septembre 2013, ont créé les conditions propices et indispensables au retour définitif de la paix et à la prévention de toutes les tensions sociales, en République de Guinée.

Ces nouvelles conditions ont permis au Gouvernement d'engager de véritables reformes au niveau des secteurs stratégiques de l'Etat. Parmi ces réformes, vous me permettrez de citer :

- ✓ L'organisation des états généraux de la justice du 28 au 30 Mars 2011. Cette organisation a permis de faire le diagnostic et de formuler les recommandations dans les domaines de l'indépendance de la magistrature, des infrastructures, équipements et documentations judiciaires, de la carte judiciaire et

pénitentiaire, de l'exécution des décisions de justice, de l'intégration judiciaire ;

- ✓ L'adoption de la loi organique N°L/2013/ 055/CNT du 17 Mai 2013 portant organisation, fonctionnement et autres compétences du conseil supérieur de la Magistrature ;
- ✓ L'adoption de la loi organique N° L/2013/054 du 17 Mai 2013 portant statut des Magistrats ;
- ✓ La publication du Décret N° D/2013/152/PRG/SGG du 1<sup>er</sup> Octobre 2013 fixant les règles de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- ✓ L'adoption de la Politique Nationale de la réforme de la Justice en 2014 qui s'articule autour des axes suivants : accès au droit et à la justice, indépendance d'une magistrature responsable, renforcement et valorisation des ressources humaines, lutte contre l'impunité,
- ✓ L'adoption d'un plan d'action de la réforme de la justice ;
- ✓ L'adoption en 2013 de la Politique Nationale de défense et de sécurité autour des axes stratégiques suivants : réforme du secteur de sécurité, sauvegarde de la souveraineté et de la cohésion nationale, renforcement de la bonne gouvernance et de la démocratie, renforcement de la présence de la Guinée sur la scène internationale ;

Persuadées que la promotion et la protection des droits des femmes sont avant tout un processus à développer par l'instauration d'une culture des droits de l'homme, les autorités guinéennes ont mis en chantier la révision des textes législatifs, notamment le code pénal, le code de procédure pénale, le code de l'enfant devant former le cadre normatif et institutionnel, ayant pour finalité de faire des droits des femmes un comportement individuel et collectif.

### **Mesdames et Messieurs les Membres du comité,**

La création du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques, du comité interministériel sur les droits de l'Homme , de l'observatoire national des violences basées sur le genre, la floraison des associations, syndicats et ONG, ont constitué une étape importante qui marque la

volonté du gouvernement d'œuvrer en faveur de la promotion des droits des femmes en Guinée.

Parallèlement, le développement d'un réseau associatif actif, bénéficiant d'une large autonomie, dévoué au renforcement des droits des femmes, contribue à la redynamisation du processus de promotion et de protection des droits humains.

Ces associations qui se chiffrent par centaine, sont devenues aujourd'hui un interlocuteur incontournable et un partenaire responsable des pouvoirs publics et ont vu leurs champs d'intervention s'élargir.

### **Mesdames et Messieurs,**

Madame Michelle Bachelet, Ex Directrice Exécutive d'ONU FEMMES rappelait à l'occasion du lancement de la campagne « Parce que je suis une fille » je cite : « Nous travaillons toutes à ce que vienne le jour où toute fille pourra s'avancer et proclamer : parce que je suis une fille, j'ai des droits égaux, des chances égales, je participe sur un pied d'égalité. J'ai le droit de vivre à l'abri de la violence, du mariage précoce et de la discrimination.

Pour le jour où toute fille pourra affirmer : j'ai droit à l'éducation.

Jusqu'au jour où toute fille pourra revendiquer et exercer ses droits humains, et réaliser son potentiel » fin de citation.

Au regard de cette réflexion et en réponse à certaines questions préalables adressées à mon Pays, vous me permettez de souligner quelques acquis en matière de promotion et de protection des droits des femmes en République de Guinée.

Je commencerai l'exercice par l'évocation du droit à la vie et à la protection de la personne humaine. Les textes constitutionnels et le code pénal proclament le caractère sacré et intangible de la vie et de la personne humaine.

Ce qui a pour conséquence que les atteintes à la vie et à l'intégrité physique, ainsi que toutes formes de violences sont prévues et punies par la loi. En plus de la protection par la loi de la vie et de l'intégrité physique de la personne humaine, des mesures sont entreprises pour lutter efficacement contre les formes de violence, telles que les

mutilations génitales sexuelles féminines, les sévices sexuels sur la personne humaine.

L'abus des autorités, notamment les responsables de l'application des lois, sont prévus et punis par la loi pénale, mais étaient rarement réprimés. Les nouvelles autorités s'engagent à mettre fin à cette impunité qui fait partie des causes des revendications qui ont bouleversé le pays.

La constitution et les différents textes législatifs placent les libertés et les droits fondamentaux de la personne humaine au sommet de la pyramide juridique. Leur limitation n'est possible que dans le respect des libertés et des droits d'autrui ou par l'impératif de sauvegarder l'ordre public.

A cet égard, la République de Guinée, sous la direction du **Professeur Alpha Condé**, a entrepris une transformation institutionnelle, destinée à consolider la capacité de l'Etat, à prévenir et sanctionner les violations des droits des femmes.

Dans ce processus de transformation institutionnelle, le gouvernement Guinéen a initié une politique fondée sur la mise sur pied d'un pouvoir exécutif mieux contrôlé, d'une assemblée parlementaire profondément renforcée, d'un pouvoir judiciaire indépendant et d'institutions de garantie des droits et libertés pour le citoyen.

Cette politique vise, en résumé à renforcer l'Etat de droit. Il est évident qu'il s'agit là d'un long chemin jonché de défis multiples que le gouvernement devra relever par sa capacité de travailler harmonieusement avec les partis politiques, la société civile avec l'assistance précieuse de la communauté internationale.

Les défis auxquels je fais allusion sont nombreux. La pauvreté et l'analphabétisme d'une bonne partie de la population forment un obstacle majeur à l'exercice et à la jouissance des droits humains. C'est pourquoi, l'introduction des droits humains (en particulier des droits des femmes) et du droit humanitaire dans le cursus scolaire, universitaire et dans les programmes de formation professionnelle, en particulier ceux des forces de défense et de sécurité est devenue un impératif inscrit dans la politique de défense et de sécurité comme obligation des Pouvoirs Publics.

La sensibilisation et l'information des populations, par toutes les voies de communication modernes, ancestrales sur les pratiques traditionnelles néfastes à la santé maternelle et infantile, sont menées sur toute l'étendue du territoire national. Dans ce cadre, les efforts portent sur l'éveil de la conscience des femmes sur la manière d'exercer, de jouir et de défendre individuellement ou collectivement leurs droits fondamentaux.

La lenteur et la complexité des procédures judiciaires qui affectent la crédibilité des Cours et Tribunaux font partie des tares auxquelles la Constitution et les nouvelles lois vont s'attaquer de manière cohérente et efficace. Le rapprochement de la justice du justiciable pour un accès aisé au droit et aux institutions judiciaires est une piste d'orientation des actions du Gouvernement.

La lutte contre l'arrestation arbitraire, la détention illégale et toutes autres formes d'abus contre la couche féminine, la liberté de parole, de réunion, de manifestation, de presse et le droit de choisir librement ses représentants ou gouvernants figurent parmi les engagements des autorités Guinéennes.

### **Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,**

Je ne saurais passer sous silence la grave crise sanitaire et humanitaire à laquelle la Guinée et d'autres Etats de la sous-région sont actuellement confrontés.

La fièvre hémorragique à virus Ebola continue de défier nos communautés et de menacer la sécurité internationale.

Depuis son apparition au mois de mars 2014, elle a fait et continue de faire plusieurs victimes. Le personnel de santé et les femmes ont payé un lourd tribut dans cette rude épreuve.

Face à la propagation fulgurante de l'épidémie, un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union du Fleuve Mano s'est tenu à Conakry, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Ce Sommet a adopté une stratégie commune de lutte contre la maladie et lancé un appel solennel à la communauté internationale en vue d'une réponse mondiale coordonnée.

Au plan national, le Gouvernement Guinéen a décrété “la Déclaration d’urgence sanitaire” le 13 août. Le cordon sanitaire a été renforcé par l’institution obligatoire d’un contrôle médical à tous les postes frontaliers et tous les points de passage du pays, y compris les aéroports.

L’impact négatif de la fièvre hémorragique à virus Ebola sur l’économie nationale, s’est manifesté par le ralentissement des échanges commerciaux, la baisse de la productivité ainsi que le recul des activités dans les secteurs des transports, des investissements et du tourisme.

A cette phase de la crise, la Guinée a subi une perte de près de 2.5% sur les prévisions de croissance du PIB. Cette perte pourrait s’alourdir si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps pour endiguer l’épidémie.

D’autres conséquences néfastes pèsent également sur les pays affectés, notamment la fermeture des frontières et la libre circulation des populations, la suspension des vols et la stigmatisation des ressortissants des Etats touchés par la maladie.

L’épidémie d’Ebola nous rappelle l’impérieuse nécessité d’une approche globale pour contenir et vaincre cette terrible maladie.

La République de Guinée a accueilli avec une réelle satisfaction la Résolution 2177, coparrainée par 134 Etats membres et adoptée à l’unanimité des membres du Conseil de Sécurité, ainsi que celle relative au déploiement de la Mission des Nations Unies pour l’Action d’Urgence contre Ebola.

Je voudrais m’associer à l’hommage rendu à l’élan de solidarité internationale qui ne cesse de se manifester à l’égard des pays affectés par l’épidémie et exprimer notre reconnaissance à tous les Etats et Organisations qui nous ont apporté leur aide.

Des besoins pressants s’imposent à nos pays pour davantage impulser notre action afin de lutter efficacement contre Ebola.

Ces besoins s’inscrivent dans des domaines divers comme le renforcement des infrastructures et des systèmes de santé, l’accroissement du personnel sanitaire, une assistance financière, matérielle et logistique dont le déficit fragilise nos efforts.



Permettez-moi de reprendre la formule de notre chef d'Etat je cite « Nous devons, dans un élan solidaire, œuvrer ensemble pour vaincre et isoler Ebola mais non les pays affectés ».

### **Mesdames et Messieurs,**

Notre présence devant vous ce matin a pour signification profonde la volonté commune du Gouvernement et de toutes les composantes de la nation de faire de l'examen des rapports de la Guinée, un mécanisme de dialogue et de coopération internationale tendant à renforcer et dynamiser la capacité institutionnelle des organes de l'Etat et des organisations de la société civile, en vue de créer un ensemble de conditions objectives de sauvegarde des droits des femmes.

Je suis convaincue que les échanges que nous allons avoir ensemble nous enrichiront et permettront au Gouvernement et aux autres organes de l'Etat de tracer les sillons du renouveau inauguré par les élections présidentielles de Décembre 2010 et matérialisé par la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

Il n'y avait qu'une seule cause aux crises cycliques qui ont endeuillé les familles guinéennes et ont motivé les sanctions de la communauté internationale, le non-respect des droits humains érigé en système de gouvernance.

L'efficacité des institutions que nous sommes en train de bâtir actuellement, la transparence de leur procédure, les règles d'égalité et de justice qui sont édictées ne suffiront pas à donner les résultats voulus. Il faut la coopération et l'assistance de la communauté internationale. Nous demandons vivement cette assistance en faveur de notre pays et du bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme à Conakry.

Je saisis cette occasion, pour exprimer ma profonde gratitude à l'endroit des partenaires techniques et financiers notamment : l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, le PNUD, le bureau Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Guinée et Plan International, pour leur précieuse assistance à la promotion et à la protection des droits des femmes dans notre Pays.

### **Vive la coopération internationale,**

**Je vous remercie.**

